



**FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS**  
AVIS N° 2019\_30704\_0011

---

**A Marseille, le 13/12/2019**

Direction de la Santé, de la Solidarité et de l'Inclusion

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

**Objet :** Acquisition, installation, maintenance et géolocalisation de Défibrillateurs Entièrement Automatiques (DEA) dans les Établissements Recevant du Public et les lieux municipaux de la Ville de Marseille

**RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION**

**Question 2, posée le 13/12/2019 :**

Lot 4 Du DQE , ligne « supplément fixation en milieu amianté » Conformément aux textes de l'INRS page 36, paragraphe 5.2 du fichier joint, au lieu du (prix total HT) peut-on mentionner "selon devis après analyse commune des risques"?

**Réponse 2, transmise le 13/12/2019:**

Il n'est pas possible de mentionner au sein du DQE "selon devis après analyse commune des risques" à la place de « Prix total HT ».  
Nous vous renvoyons à l'article 6 du CCTP relatif à l'amiante.